

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-neuf, le TREIZE FEVRIER , à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 7 Février 2019 et par affichage du 7 Février 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Christian LAGIER , 1 ^{er} Vice-Président et Maire de Piscop.
présents..... 43	
procurations..... 14	
absents 4	
Suffrage exprimé ... 57	

Etaient présents :

• Andilly :	/
• Attainville :	Odette LOZAÏC,
• Bouffémont :	Michel LACOUX,
• Deuil-la Barre :	Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
• Domont :	Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
• Enghien-Les-Bains :	Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
• Ezanville :	Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
• Groslay :	Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
• Margency :	Christian RENAULT,
• Moisselles :	/
• Montlignon :	Alain GOUJON,
• Montmagny :	Patrick FLOQUET, François ROSE (à partir du rapport n° 12), Luc-Eric KRIEF,
• Montmorency :	Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS,
• Piscop :	Christian LAGIER,
• Saint-Brice-sous-Forêt :	William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
• Saint-Gratien :	Julien BACHARD, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Anne BERNARDIN, Natacha VIVIEN,
• Saint-Prix :	Jean-Pierre ENJALBERT,
• Soisy-sous-Montmorency :	Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWCZYK, François ABOUT, Laura BEROT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Daniel FARGEOT à Joël BOUTIER ; Claude ROBERT à Michel LACOUX ; Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; Philippe SUEUR à Muriel SCOLAN ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Véronique RIBOUT à Odette LOZAÏC ; Fabienne PINEL à Patrick FLOQUET ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; Alain LORAND à William DEGRYSE ; Virginie HENNEUSE à Patrick BALDASSARI ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Julien BACHARD ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; Luc STREHAIANO à Christian LAGIER.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; François ROSE (aux rapports n° 1 à 11) ; François DETTON ; Jean-Claude LEVILAIN.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Michelle HINGANT est désignée pour remplir cette fonction.

FINANCES COMMUNAUTAIRES

OBJET : IDFM – RADIO ENGHEN : DEMANDE DE SUBVENTION

EXPOSE DES MOTIFS

IDFM – Radio Enghien est la première radio Valdoisienne, qui fonctionne 24h/24h tous les jours de la semaine depuis 1983 sans interruption. Elle est diffusée en région parisienne et dans les départements voisins sur une zone d'écoute de plus de huit millions d'habitants.

Depuis 2014 la communauté d'agglomération lui verse une subvention afin de lui permettre de poursuivre ses missions de communication et d'être complémentaire de la presse écrite.

De nombreuses émissions donnent la parole aux élus, aux artistes, aux organisateurs de manifestations diverses, aux associations, aux entreprises, aux professionnels de la santé, aux communautés, aux écoles, aux maisons de quartier. IdFM est aussi une radio interactive.

Ses émissions donnent quotidiennement aux auditeurs la possibilité de s'exprimer sur des sujets divers.

La radio constitue également un support de communication et de promotion des actions et des services déployés sur PLAINE VALLEE, qu'il convient de solliciter plus régulièrement au service de l'attractivité de notre territoire.

Son président sollicite la communauté d'agglomération pour l'obtention d'une nouvelle subvention annuelle que nous nous proposons de fixer à 10 000 €.

Ce dossier a été présenté à la commission des finances et de l'administration générale du 05 février 2019.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » ;

CONSIDERANT la demande d'IDFM RADIO ENGHIEN sollicitant le versement d'une subvention,

CONSIDERANT le contenu d'intérêt public des émissions diffusées par IDFM RADIO ENGHIEN, au bénéfice direct de l'information à l'échelle de l'Ile de France, sur les activités se déroulant sur le territoire de la Communauté d'agglomération,

CONSIDERANT qu'IDFM RADIO ENGHEIN constitue un support de communication et de publicité pertinent pour relayer la communication de PLAINE VALLEE en matière de promotion des actions et des services déployés sur le territoire,

CONSIDERANT l'avis favorable à la majorité des membres de la commission des finances et de l'administration générale en date du 05 février 2019,

Monsieur BOUTIER entendu dans son exposé,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré par 49 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions,

- **ATTRIBUE** une subvention de 10 000 € à l'association IDFM RADIO ENGHIEN à verser en une seule fois,

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190213-DL2019-02-13_26 -DE Date de télétransmission : 20/02/2019 Date de réception préfecture : 20/02/2019
--

- **DEMANDE** à IDFM RADIO ENGHIEEN de faire apparaître la contribution communautaire dans toutes ses actions de communication,
- **DEMANDE** à IDFM RADIO ENGHIEEN de relayer la communication de PLAINE VALLEE en matière de promotion des actions et des services déployés sur l'ensemble du territoire,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019 compte 33/6574 subvention aux associations.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



[Handwritten signature in blue ink]

Acte publié ou notifié le 21/02/2019
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

[Handwritten signature]
 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190213-DL2019-02-13_26
 -DE
 Date de télétransmission : 20/02/2019
 Date de réception préfecture : 20/02/2019

Acte à classer

DL2019-02-13_26

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-02-20T12-21-08.00 (MI215345983)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190213-DL2019-02-13_26-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : IDFM - Radio Enghien - Demande de subvention

Date de décision : 13/02/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations)Acte : 26 IdFM Radio
Enghien Subvention 2018.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/02/19 à 12:20

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 20/02/19 à 12:21

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 20/02/19 à 12:28

